

## AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme

soumet son

### Plan de Mobilité Simplifié (PDMS)

Les documents consultables sont :

- Le diagnostic
- L'axe de travail
- Le plan d'action

L'ensemble des documents sont disponibles à l'adresse suivante :  
[www.cc-valleedelhomme.fr](http://www.cc-valleedelhomme.fr) / onglet mobilité – itinérance douce

Les observations ou propositions du public doivent être formulées uniquement  
par voie électronique à l'adresse : [contact@cc-vh.fr](mailto:contact@cc-vh.fr)

**entre le 11 avril 2023 et le 11 mai 2023**

Les observations et propositions du public feront l'objet d'une synthèse qui sera soumise au comité de pilotage en charge de l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié.

Les avis hors délais ne seront pas recevables.